

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-01-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 11^e jour du mois de janvier deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de madame la maire suppléante Diane Godin à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard (absent)
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois (absente)
Esther Savard
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2016-01-001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès-verbaux des 14 et 17 décembre 2015
5. Dépôt du bordereau de correspondance
6. Adoption des comptes à payer
7. Adoption règlement 186, pour fixer les taxes et les tarifs 2016
8. Adoption règlement 185, modifiant la clause d'imposition de différents règlements d'emprunt
9. Décompte progressif – phase 3, Construction et Pavage Portneuf
10. Demande d'autorisation d'usage conditionnel, 800 rue St-Charles
11. Réparation talus, Camping Panoramique
12. Acceptation soumission Burocom
13. Acceptation soumission chauffage caserne nord

14. Modification résolution, achat terrain CPP (2015-10-209)
15. Mandat Akifer, recherche en eau
16. Inscription formation, élus municipaux
17. Congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée
18. Appui Langue Française « Campagne – Unis de langue et de cœur »
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35 Fin : 19h56

Rés.2016-01-002

Adoption des procès-verbaux des 14 et 17 décembre 2015

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville des 14 et 17 décembre 2015 soient acceptés tel que présentés.

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 11 janvier 2016. (du 15 décembre 2015 au 11 janvier 2016)

Rés.2016-01-003

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 301 176.18 \$.

Liste des comptes à payer	100 389.43 \$
Liste des chèques émis	10 344.05 \$
Liste des chèques manuels	71 972.55 \$
Liste des paiements en ligne	40 966.30 \$
Dépôt salaires	77 503.85 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Rés.2016-01-004 Adoption règlement 186, pour fixer les taxes et les tarifs 2016

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 186 « Fixant les taxes et les tarifs 2016 » soit adopté.

Rés.2016-01-005 Adoption règlement 185, modifiant la clause d'imposition de différents règlements d'emprunt

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 185 « Modifiant la clause d'imposition de différents règlements d'emprunt » soit adopté.

Rés.2016-01-006 Décompte progressif – phase 3, Construction et Pavage Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le huitième paiement à Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines – Phase 3, tel que recommandé par CIMA+, au montant de 120 987.48 \$ taxes incluses.

Rés.2016-01-007 Demande d'autorisation d'usage conditionnel, 800 St-Charles

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal édition de décembre 2015;

Attendu que la demande d'autorisation d'usage conditionnel consiste à aménager un logement supplémentaire à l'intérieur du bâtiment principal au 3^e étage;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'usage conditionnel concernant l'immeuble matricule 9975 02 7892 situé au 800, rue St-Charles.

Rés.2016-01-008 Réparation talus, Camping Panoramique

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise la fonctionnaire désignée, d'après l'article 17.2.3.6 du règlement de zonage, à délivrer le permis pour la réparation du talus au Camping Panoramique tel que démontré sur les plans fournis par le propriétaire.

Rés.2016-01-009 Acceptation soumission Burocom

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 9 006.60 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'équipements et de logiciels de la firme Burocom.

Rés.2016-01-010 Acceptation soumission chauffage caserne nord

Considérant que deux soumissions ont été reçues pour l'installation d'un chauffage électrique à la caserne nord;

Groupe IED	7 291 \$ taxes en sus
Réparation Électro M	4 500 \$ taxes en sus

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour l'installation d'un chauffage électrique à la caserne nord au montant de 4 500 \$ taxes en sus à Réparation Électro M.

Rés.2016-01-011 Modification résolution, achat terrain CPP (2015-10-209)

Considérant que la Ville de Portneuf désire acquérir des parties de terrain appartenant à Construction et Pavage Portneuf afin de réaliser la voie de contournement;

Considérant qu'une promesse d'achat/vente conditionnelle fixant les modalités d'une éventuelle acquisition a été signée avec d'autres propriétaires;

Considérant qu'il est convenu de payer le même prix pour l'acquisition des lots appartenant à Construction et Pavage Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf achète les lots projetés numéros 5 754 900, 5 754 901, 5 754 902 et 5 754 903 appartenant à Construction et Pavage Portneuf inc., tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre (en annexe) au prix de 0.37\$ du pied carré.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat de terrain.

QUE cette dépense soit affectée au fonds Carrières et Sablières.

QUE la présente abroge la résolution numéro 2015-10-209.

Rés.2016-01-012 Mandat Akifer, recherche en eau

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Akifer pour la réalisation d'un levé géophysique (secteur de la rivière La Chevrotière) dans le cadre de la recherche en eau souterraine pour un montant de 15 060.50 taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2016-01-013 Inscription formation, élus municipaux

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 678.35 \$ taxes incluses et la participation de madame Diane Godin aux formations « Gestion financière municipale » le 20 février 2016 et « Agir en tant qu'élus pour assurer le développement de sa communauté » le 12 mars 2016 à Deschambault-Grondines.

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 304.68 \$ taxes incluses et la participation de madame Joëlle Genois à la formation « Gestion financière municipale » le 28 septembre 2016 à Québec.

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 304.68 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Bruno Cormier à la formation « Agir en tant qu'élus pour assurer le développement de sa communauté » le 12 mars à Deschambault-Grondines.

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2016-01-014 Congrès COMBEQ, fonctionnaire désignée

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 632.36 \$ taxes incluses et la participation de madame Julie Vallée, fonctionnaire désignée au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 28, 29 et 30 avril 2016 à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup.

QUE les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2016-01-015 Appui Langue Française « Campagne - Unis de langue et de cœur »

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf appuie la campagne « Unis de langue et de cœur » ainsi que le manifeste pour la langue française reproduit ci-dessous :

Un monde multipolaire émerge sous nos yeux. Il contribue manifestement à rééquilibrer les activités de la famille humaine non seulement dans les domaines économique, financier et politique, mais également dans les domaines culturel et linguistique. Sous toutes les latitudes, de la Chine à la Russie, du Brésil à l'Inde, des politiques linguistiques se décident, de nouveaux espaces linguistiques s'organisent et s'affirment.

Cette nouvelle donne remet en cause l'idée du monopole d'une langue unique dans la communication mondiale. Les grandes langues internationales qui se maintiendront ou qui surgiront ne le devront pas au simple fait du hasard. Elles le devront en grande partie à la manière dont seront exploités les atouts dont chacune dispose.

Émergente, cette configuration culturelle et linguistique globale est une chance pour l'avenir mondial du français, langue qui dispose de larges atouts.

1. Par l'Histoire : au fil des siècles, la langue française s'est illustrée en portant très loin les outils critiques d'une pensée libre et singulière et les progrès des sciences. Elle a exprimé les grands principes des Lumières et les a offerts au monde. Successivement, elle a été l'instrument de l'émancipation sociale, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'émergence d'institutions pour la communauté des nations.
2. Par son universalité : la langue française est utilisée sur toute la planète par de très nombreuses nations à l'intérieur d'elles-mêmes comme dans leurs rapports avec le monde, ainsi que dans les activités scientifiques et technologiques les plus avancées, de la génétique moléculaire à la conquête spatiale.
3. Par son statut de langue de travail et de langue officielle du système des Nations unies et de nombreuses organisations internationales, continentales et régionales, et par le statut de la France de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.
4. Par la démographie : avec la perspective de plus d'un demi-milliard de locuteurs francophones pour le milieu du siècle, principalement grâce à l'Afrique, mais également à la France qui devrait devenir le pays le plus peuplé du continent européen après la Russie.

Ces atouts sont considérables. Ils constituent des leviers puissants pour que la langue française, dans le respect de la diversité des langues et des cultures des peuples qui composent l'espace francophone, continue à jouer le rôle qui est le sien depuis des siècles. Ces leviers, que d'autres nous envient, doivent être saisis avec détermination et constance.

En priorité, les décideurs des secteurs public et privé du monde francophone doivent quitter le modèle dominant qui a façonné leur existence au siècle dernier et ajuster leurs choix au monde multipolaire tel qu'il advient. La soumission, la démission et la résignation linguistiques constituent les véritables menaces pour l'avenir de notre langue.

Le « tout anglais » constitue une obsession d'un autre temps et d'un autre monde. Il est une impasse d'où il faut au plus vite sortir dans l'intérêt des peuples ayant le français en partage. Notre confiance en l'avenir de la langue française n'est pas naïve. Elle appelle une vigoureuse politique d'affirmation linguistique. Cette politique doit comprendre notamment :

1. L'application stricte des législations linguistiques nationales quotidiennement bafouées par les intérêts particuliers et le conformisme ambiant, aussi bien dans les secteurs public que privé, notamment pour le français longue du travail.
2. La diversification de l'enseignement des langues étrangères et des filières bilingues vers plusieurs grandes langues dont celles des pays émergents (arabe, chinois, espagnol, portugais).
3. L'exigence de la publication en français, et dans d'autres langues si nécessaire, de tous les travaux issus de la recherche médicale et scientifique publique dans l'ensemble des pays francophones.
4. La circulation facilitée pour les étudiants, les écrivains et les artistes, ainsi que les chercheurs de l'espace francophone tant il est évident qu'il n'y a pas de francophonie si les francophones sont interdits de circulation dans cet espace.
5. Un appui massif à la numérisation des patrimoines anciens et vivants de l'ensemble des pays francophones afin d'assurer la présence du français et des langues partenaires dans l'espace virtuel devenu un lieu essentiel de communication, de mobilisation et de rassemblement.
6. Le renforcement de la recherche sur les systèmes de traduction automatique et leurs implications industrielles, afin d'assurer la présence du français parmi les grandes langues pivots qui s'imposeront dans l'intercommunication planétaire.
7. La priorité d'une politique bilatérale et multilatérale, forte et pérenne, en direction de l'Afrique francophone pour le développement optimal de son système éducatif.
8. L'utilisation de la langue française par les représentants des pays francophones dans les organismes internationaux.

Il ne s'agit pas pour le monde francophone de se dresser contre la langue anglaise ou contre toute autre langue. Il s'agit d'ouvrir nos yeux sur la réalité nouvelle, et de mettre en œuvre, dans le contexte de la mondialisation multipolaire, une stratégie offensive pour la langue française, qui assurera son avenir en valorisant ses nombreux atouts. Nous appelons les citoyens des pays francophones à exercer leur vigilance individuelle et à développer leur mobilisation collective pour que soit respecté l'usage de notre langue mondiale en partage. Nous appelons fermement nos gouvernements à réviser leur politique et leur pratique linguistiques, à abandonner les discours de circonstance sur la francophonie et à relever le défi de l'affirmation déterminée de la langue française dans la polyphonie du nouveau monde.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h07

Fin : 20h10

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 11 hres.

Maire suppléante

Greffière